

Statut du CIRC par rapport à l'OMS

Le Centre international de Recherche sur le Cancer a été créé en mai 1965, sur une initiative française, par une résolution de la 18ème Assemblée mondiale de la Santé, comme une extension de l'Organisation mondiale de la Santé. Comme agence de l'OMS, le CIRC suit les règles générales régissant la famille des Nations Unies. Il est toutefois régi par ses propres organes directeurs, le Conseil de Direction et le Conseil scientifique du CIRC.

Source : <https://www.iarc.fr/fr/a-propos-du-circ-governance/>

L'objectif du CIRC est de promouvoir la collaboration internationale dans la recherche sur le cancer. Le Centre est interdisciplinaire, et réunit des compétences dans les disciplines de laboratoire, en épidémiologie et en biostatistique pour identifier les causes du cancer, qui permettront d'adopter des mesures préventives afin de réduire le fardeau et les souffrances liés à la maladie. Une caractéristique importante du CIRC est son expertise dans la coordination de la recherche entre différents pays et différentes organisations : son rôle indépendant, en tant qu'organisation internationale, favorise cette activité. Le Centre porte un intérêt particulier à la conduite de recherches dans des pays à ressources faibles et moyennes par le biais de partenariats et de collaborations avec les chercheurs de ces régions. L'accent est mis sur l'élucidation du rôle des facteurs de risque liés à l'environnement et au mode de vie et sur l'étude de leur interaction avec le fond génétique dans des études menées dans la population d'une part, et dans des modèles expérimentaux d'autre part. Ceci reflète l'observation que la majorité des cancers sont, directement ou indirectement, liés à des facteurs environnementaux et sont donc en principe évitables.

Le CIRC est une référence mondiale pour les données épidémiologiques du cancer

Source : <https://www.iarc.fr/fr/a-propos-du-circ/>